

Sigoyer Hautes-Alpes



Bulletin Municipal N°37 - Janvier 2014

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	P 1
AU FIL DES RÉUNIONS.....	P 2
COMMUNIQUER.....	P 7
LE COIN DES ASSOCIATIONS.....	P 17
LE COIN DE L'ÉCOLE.....	P 26
VOUS AVEZ LA PAROLE.....	P 35
ETAT CIVIL.....	P 36
PAGE PRATIQUE.....	P 37

Rédacteur en chef : Maurice Ricard.

Équipe de Rédaction : Maurice Ricard, Bernard Ducourant, Vincent Fernandez, et Jacques Michalinoff

Montage : Bernard Ducourant, Maurice Ricard

Reproduction et assemblage : ***A L'ATELIER***, 33 Bd de la libération à GAP, 04.92.52.60.45

Photo de couverture: *Sandrine Tourillon, édition des Hautes-Alpes*

LE MOT DU MAIRE ...

A la charnière de ces années 2013 et 2014 deux dossiers émergent de la pile gérée par le Conseil Municipal : les travaux sur le réseau d'eau potable et la préparation, pour la rentrée de septembre 2014, de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Les importants travaux sur le réseau d'eau, commencés cet automne et interrompus par les premières neiges se poursuivront au printemps. D'autres suivront en fonction des suites données à nos demandes de financements.

Quelques précisions sur ces réalisations en cours sont données dans les pages suivantes.

Les modalités de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires ont été étudiées avec les enseignantes et les parents délégués. Ensemble, nous avons élaboré une proposition partagée par tous. Comme nous devons le faire, cette proposition a été transmise , pour avis, à l'Inspection académique.

La rentrée 2014 est encore relativement éloignée et les options que nous avons prises devront être confirmées en fonction des évolutions qui peuvent encore intervenir au niveau national ou local.

Mais, en cette période les agendas sont plutôt agrémentés de repas familiaux, de partages de vœux et de gâteaux des rois.

Je souhaite à chacun une excellente année 2014.

Maurice Ricard



Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à partager un moment autour du gâteau des rois

Avec la participation de la chorale des "manque pas d'air » .

Salle des deux Céüse
Le samedi 18 janvier 2014 à 15h00

AU FIL DES REUNIONS ...

- Séance du 26 juin 2013 -

- **Réfection du toit de la sacristie :**

Compte tenu de la nécessité des travaux à réaliser sur la toiture de la sacristie Est (remplacement de la couverture fuyante et zinguerie), des devis ont été obtenus de 3 entreprises.

C'est l'entreprise GLEIZE Franck domiciliée à PELLEAUTIER (H-A) qui a été retenue pour une offre de 5 906 €HT

- **Isolation des combles bâtiments publics :**

Une campagne d'isolation des bâtiments publics au titre de la revalorisation du bilan carbone, a été instituée dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) prévu par la loi POPE de 2005 et de la loi grenelle II de 2010,

Un partenariat a été mis au point avec Total raffinage marketing et le collecteur de CEE, "économes habitat".

Comme tous les obligés (fournisseurs d'énergie) Total est tenu de faire réaliser des économies d'énergie à ses clients sous peine de pénalités financières. Dans ce but, Total favorise l'exécution de travaux de rénovation énergétique dans le parc immobilier existant par l'attribution d'une incitation financière, ou gratuité pour certains bâtiments publics (crèches, écoles, maisons de retraite.)

La société IsolSudEst Est propose d'isoler gratuitement les combles de l'école par soufflage de laine de verre.

Adopté par le conseil : l'intervention d'IsolSudEst se fera pendant les vacances scolaires, par le toit du bâtiment scolaire.

- Séance du 24 juillet 2013 -

- **Restauration scolaire – choix du prestataire / tarification des repas :**

Suite à l'appel d'offres relatif à la restauration scolaire, 3 offres ont été remises et examinées par la commission d'ouverture des plis le 12 juillet dernier.

Le conseil décide de retenir l'entreprise "Esmieu" domiciliée à Espinasses (H-A) pour un prix de repas livré, en liaison chaude, à 4,13 euros TTC.

Le prix reste inchangé pour les familles : 3.00€ le repas, garderie méridienne comprise.

- **Nouvelle convention avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour l'instruction des actes d'urbanisme :**

Le maire fait part de la proposition de la DDT qui souhaite conventionner avec la commune pour l'instruction de certains actes d'urbanisme, confiés directement au maire, sans passer par les services techniques de la DDT ; ces actes de déclarations préalables (DP) dits simples, concernent des travaux ne créant pas de surface de plancher, comme par exemple les travaux de ravalement, de réfection de toiture, terrasse, clôtures....

Le maire plaide pour la facilité administrative à l'égard des pétitionnaires et pour l'instruction rapide de ces dossiers. Le conseil adopte cette proposition.

AU FIL DES REUNIONS ...

- Séance du 03 octobre 2013 -

- **Travaux sur le réseau d'eau potable – Choix du prestataire :**

Suite aux travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable (2^{ème} tranche) : remplacement de canalisations vétustes et aménagement des périmètres de protection des captages, une consultation des entreprises a été effectuée.

Marché attribué à l'entreprise SARL EYNAUD Jean Marie domiciliée à GAP Hautes-Alpes ZA les Eys-sagnières, pour un montant de 120 438€ HT

- **Responsabilité fonctionnelle :**

Le principe de la protection fonctionnelle est posé par l'article 11 de la Loi 83-634 ; elle est justifiée par la nature des missions confiées aux agents publics qui les exposent parfois, dans l'exercice de leurs fonctions, à des relations conflictuelles avec les usagers du service public et qui leur confèrent des prérogatives pouvant déboucher sur la mise en cause de leur responsabilité.

Les agents publics bénéficient de la protection de l'administration contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de la réparation, le cas échéant, du préjudice qui en résulte.

Le conseil municipal accorde la mise en œuvre de la protection fonctionnelle aux agents communaux qui en formaliseront la demande.

- **Travaux dans un logement locatif :**

Afin de trouver une solution durable, le conseil propose de remplacer le mode de chauffage contesté dans un logement communal, par un chauffage électrique dont la consommation sera directement prélevée auprès de l'utilisateur par le fournisseur.



AU FIL DES REUNIONS ...

- Séance du 28 octobre 2013 -

- **Travaux sur le réseau d'eau potable – demandes de financements (Agence de l'eau-Région-PIL 2014) :**

Le Maire donne lecture du courrier de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) en date du 16 octobre 2013 relatif au repérage des canalisations en polychlorure de vinyle (PVC), et rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée dans un programme de réfection du réseau d'adduction d'eau potable.

De nouvelles mesures de qualité de l'eau ont fait apparaître sur certains secteurs la présence de chlorure de vinyle dû à la détérioration des canalisations en PVC posées antérieurement à 1980, situées en fin de réseau.

Des mesures correctives (purgues continues ou séquencées des réseaux) ont été prises et seront poursuivies, dans l'attente de la réfection complète du réseau par changement des canalisations. Compte tenu de l'importance de la distance à renouveler sur l'ensemble du territoire (environ 27 km), les travaux seront conduits en plusieurs tranches.

Le maire propose de programmer dès 2014 une nouvelle tranche de travaux : remplacement de canalisations incriminées et étude d'un programme pluriannuel de renouvellement du réseau

Coût du projet (€) : TOTAL HT : 173 191	Financement (€) : 138 553 Aides publiques 80% : (agence de bassin et Conseils Général et Régional) et autofinancement
--	--

Vestiges archéologiques :

Eric Gerbaud présente le travail de son association GAP SCIENCES ANIMATION 05, et c'est notamment dans le cadre d'une exposition interactive "mission archéo" que les vestiges de Serre Marceau seront présentés, soit divers objets en bronze (éléments de ceinturon, fragments de boucle), un moule en grès de fabrication de pendeloques triangulaires et une pointe de lance en fer.

Les conseillers souhaitent que le mobilier trouvé sur Sigoyer soit reversé au musée départemental et recherchent quelles sont les dispositions à prendre pour leur dépôt définitif au musée départemental.

AU FIL DES REUNIONS ...

- Séance du 10 décembre 2013 -

- **Projet d'organisation des rythmes scolaires (voir article spécifique)**
- **Tarifs eau et assainissement sur le réseau communal, rôle 2014 :**

Tarif eau potable	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Partie fixe		
Abonnement type 1	40.00	40.00
Abonnement type 2	75.00	75.00
Abonnement type 3	105.00	105.00
<i>* En fonction des caractéristiques du réseau</i>		
Partie variable		
M ³ Eau total	0.77	0.84
Dont :		
Service de l'eau (par M ³)	0.53	0.54
Reversement aux organismes publics :		
<i>Redevance Pollution (agence de l'eau)</i>	0,22	0,28
<i>Redevance source ONF</i>	0,02	0,02
Tarif assainissement*	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Partie fixe		
Abonnement	40.00	40.00
Partie variable		
M ³ Eau total	0.72	0.74
Dont :		
Service assainissement (par M3)	0.57	0.59
Reversement aux organismes publics :		
<i>Redevance modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)</i>	0.15	0.15

***dont surtaxe d'assainissement communautaire reversée à la CCTB** sur

partie fixe annuelle (23.52 €/abonné)

partie variable : 0.2941/m3 d'eau consommée

Ces montants définis pour l'année 2013 seront maintenus en 2014.

Conformément à l'article R 2333-122 du CGCT « les abonnés aux réseaux d'eau raccordés en assainissement à une station d'épuration sont assujettis à une surtaxe d'assainissement communautaire qui sert à l'équilibre du budget assainissement de la CCTB en finançant les dépenses liées à l'investissement et à l'exploitation des stations d'épuration. »

Les interventions de l'employé communal sur le réseau d'eau, à la demande de particuliers, feront l'objet d'une tarification suivant bordereau de prix ci-après :

Intervention de l'employé communal		
Pendant son service	Taux horaire indivisible	20 euros
En dehors du service	Taux horaire indivisible	35 euros
Manœuvre des vannes (bouche à clé sur réseau privatif avant compteur)	Forfait	35 euros
Si changement vanne		50 euros

AU FIL DES REUNIONS ...

- Séance du 10 décembre 2013 (suite) -

- **Sécurisation de la salle des 2 Céüze – choix du prestataire :**

Des réflexions ont été engagées depuis plusieurs années au sujet de la sécurisation des abords de la salle communale des 2 Céüze, en particulier de la consolidation de la berge du torrent des Murets.

A cet effet, une demande d'aide financière a été déposée auprès du Conseil Général, dans le cadre des Projets d'Initiative Locale, en octobre 2012.

Après examen de différentes solutions techniques et financières, le maire propose de retenir, pour la consolidation de la berge, la mise en place de banquettes en rondins de mélèze ancrés au moyen de câbles, et le devis de l'entreprise "Arbres et Techniques" pour 7 204 euros HT (8 615.98 €TTC)

Adopté à l'unanimité

- **Adhésion à l'agence territoriale des Hautes-Alpes (IT 05) :**

De plus en plus, les communes vont être confrontées à court terme à de vraies difficultés, comme l'exercice du droit des sols qui leur incombe désormais, alors que l'Etat l'assurait encore jusqu'à maintenant dans de nombreuses collectivités, notamment les plus petites (Atesat)). La réglementation de plus en plus complexe nécessite un nombre croissant de compétences diversifiées dans de nombreux secteurs (voirie, environnement, déchets, eau, assainissement etc...). Une nouvelle organisation de l'ingénierie territoriale est nécessaire pour mener à bien les politiques de développement. Au niveau territorial, c'est à l'échelle du département que devront se traiter ces questions, d'où la création de cette nouvelle structure, sous la forme d'un établissement public administratif, dénommée IT05 (Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes),

.....Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, décide, à l'unanimité

- D'adhérer à IT05

Pour le service d'assistance technique pour l'eau potable (SATEP), coût évalué à 0,15€ / habitant avec un seuil plancher de perception de 200 €,

Et pour l'ensemble des prestations, hors eau potable et assainissement, coût entre 0,80 et 1€ / habitant (partagé à 50 % avec l'EPCI si celui-ci adhère).

- D'approuver le projet de statuts d'IT05,

- De désigner M. Maurice Ricard, Maire, pour représenter la commune à IT05.

- **Avenant au contrat enfance et jeunesse (CAF) :**

M. Le Maire rappelle qu'un contrat a été signé au 1^{er} janvier 2010, avec la Caisse d'Allocations Familiales, par le Président de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette et par chacun des maires concernés, pour permettre le financement par la CAF des activités « enfance et jeunesse » réalisées sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intégration dans ce contrat des actions nouvelles mises en place "à titre expérimental" en 2013 dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement –ALSH- (2 semaines d'ouverture pour les enfants de 4 et 5 ans et ouverture d'une semaine supplémentaire pour les 6/14 ans aux vacances de la Toussaint) nécessite la signature d'un avenant au contrat initial.

Adopté par le conseil municipal.

Jacques Michalinoff



Les travaux sur la petite Céüze

Faisant partie du domaine de la commune, les prairies de Céüzette sont louées aux éleveurs de la commune. Les semis naturels de résineux s'y sont développés depuis 25 ans au point d'entraver le pâturage et le gardiennage des parties les plus basses de l'alpage.

Soucieuse de l'entretien de son patrimoine, la commune a fait subventionner un programme de travaux qui lui permet :

D'éclaircir la population de résineux (hors mélèzin) pour qu'elle ne dépasse pas 200 arbres /ha.

Cette densité ne pénalise pas la pousse de l'herbe, n'entrave pas le pâturage et laisse suffisamment d'arbres pour servir d'abris pour les animaux. Les arbres conservés ont été élagués jusqu'à 1.5m pour faciliter la circulation des troupeaux,

D'aménager les deux résurgences de la source des Essaillons pour l'abreuvement des différents troupeaux séjournant l'été sur Céüzette.

Accessoirement, les travaux aux sources des Essaillons ont nécessité l'ouverture d'une piste. Elle ne sera pas supprimée en fin de chantier permettant ainsi d'accéder au réservoir des Guérins sans avoir à emprunter un véhicule 4X4 pour les travaux annuels d'entretien. Cette piste restera réservée aux véhicules de services.

Cette opération a également été l'occasion de nettoyer la surface des premiers abattages d'arbres réalisés il y a trois ans (hachage des arbres abattus et mise en tas).

Le froid et la neige ont interrompu les travaux, le chantier reprendra au printemps.

Montant des travaux	Débroussaillage : 21 540 € TTC Sources : 21 373 € TTC
Subventions	80 % (Etat, Conseil Régional, Conseil Général)
Maîtrise d'œuvre	Scop CLAIE – Gap
Entreprises de travaux	Débroussaillage : Les Environneurs – Gap Sources : SARL Jean Marie EYNAUD - Gap



Les travaux sur le réseau d'eau potable communal

La commune est maintenant coutumière de campagnes annuelles de travaux sur son réseau d'eau potable.

Le programme 2013 répond à des problèmes à résoudre d'urgence et à la nécessité de renouveler des canalisations anciennes. Compte tenu de leur importance, ils ont été scindés en deux tranches dont une première réalisée en urgence. La maîtrise d'œuvre en a été confiée à la Scoop CLAIE et leur financement a demandé une contribution exceptionnelle du budget général au budget de l'eau.

Au titre des urgences :

Phase 1 - le ravinement du talus à l'arrière des bâtiments de la chèvrerie de Céuze a mis à nu une canalisation. Elle a été remplacée en empruntant un tracé plus stable,

Phase 2 - la source de Prablandier n'alimentait plus le réseau à la suite d'un glissement de terrain qui avait pincé la canalisation, et de l'envahissement du drain de captage par des racines d'arbres. Les travaux de remise en état comprennent également ceux listés par l'arrêté préfectoral d'autorisation visant à garantir la qualité sanitaire de l'eau

Au titre du renouvellement des canalisations (Phase 1 et 2) :

le remplacement du tuyau allant de la source de Prablandier au brise charge de Surville.

Ce tronçon du réseau est régulièrement endommagé par un glissement de terrain. Pour améliorer la résistance de la canalisation à ce phénomène naturel, les tuyaux en pvc ont été remplacés par un tuyau de polyéthylène en couronne,

L'hiver a interrompu les travaux. Ils reprendront au printemps, mais d'ores et déjà la source de Prablandier est à nouveau en capacité d'alimenter notre réseau d'eau.

Montant des travaux	Phase 1 : 39 709 € TTC Phase 2 : 122 669 € TTC
Subventions	80% (Agence de Bassin, Conseil Général)
Maîtrise d'œuvre	Scoop CLAIE – Gap
Entreprises de travaux	Phase 1 : SARL Guy CHEVALIER – La Roche des Arnauds Phase 2 : SARL Jean Marie EYNAUD - Gap

Matthieu Allain-Launay



COMMUNIQUER ...

Les nouveaux rythmes scolaires

Dans une délibération du 26 mars (voir le précédent bulletin) le Conseil Municipal avait exprimé des réserves au sujet de cette réforme et exposé les difficultés justifiant une demande de report de sa date d'effet à la rentrée 2014.

Mais la loi c'est la loi et il n'y a pas, à ce jour, de nouvelle possibilité de report.

Parents, enseignants et élus ont donc réfléchi à différentes solutions pour la prochaine rentrée scolaire.

Rappelons que :

- Les heures d'enseignement restent fixées à 24 heures hebdomadaires, dont le mercredi ou le samedi matin, auxquelles s'ajoute une heure d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) également assurée par les enseignants. Cette heure permet d'apporter de l'aide aux enfants rencontrant des difficultés ou d'accompagner le travail personnel des élèves.
- La collectivité doit proposer trois heures de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) hebdomadaires; ces activités, culturelles ou sportives, sont destinées à tous les enfants ; la collectivité peut demander une contribution aux familles.

La proposition élaborée le 5 décembre entre parents, enseignants et élus se réfère aux principes suivants :

- ⇒ Respect des temps scolaires définis par l'Education Nationale (pas de demande de dérogation) : une journée d'enseignement ne doit pas dépasser 5h30 et une demi-journée 3h30, la pause méridienne est au minimum de 1h30.
- ⇒ La préférence d'une large majorité de parents s'est portée sur le mercredi matin plutôt que le samedi.
- ⇒ Pour ne pas perturber l'organisation familiale tous les enfants (de maternelle ou de primaire) entrent et sortent des locaux scolaires aux mêmes heures.
- ⇒ Les premières expériences menées ailleurs depuis la rentrée 2013 ont confirmé que les besoins des enfants de maternelle et de primaire ne sont pas les mêmes. Dans notre projet les TAP ne sont donc pas situés dans les mêmes plages horaires : en début d'après-midi pour les enfants de maternelle, en fin d'après-midi pour les enfants du primaire.
- ⇒ Pour limiter les coûts d'animation et ne pas être tributaires d'intervenants extérieurs nous prévoyons l'embauche, à temps partiel, d'un animateur (ou animatrice).

COMMUNIQUER ...

Les nouveaux rythmes scolaires (suite)

- ⇒ Chaque classe sera ainsi prise en charge par un (primaire) ou deux (maternelle) employés communaux. Il sera également fait appel à des bénévoles et des intervenants extérieurs dans la limite du budget disponible.
- ⇒ Aucune contribution financière ne sera demandée aux familles.

Vous trouverez ci-après les emplois du temps que nous avons proposé aux autorités académiques. Ils pourront encore être ajustés avant la rentrée 2014.

Classe maternelle					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30-12h00	ECOLE	ECOLE	ECOLE (de 9h00 à 12h00)	ECOLE	ECOLE
12h00-13h30	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison
13h30-14h30	TAP	TAP/APC		TAP	ECOLE (->15h15)
14h30-16h15	ECOLE	ECOLE		ECOLE	Garderie (à partir de 15h15)

Classes Primaires					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30-12h00	ECOLE	ECOLE	ECOLE (de 9h00 à 12h00)	ECOLE	ECOLE
12h00-13h30	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison
13h30-15h15	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
15h15-16h15	TAP	TAP/APC		TAP	Garderie

Maurice Ricard

COMMUNIQUER ...

La voirie de la commune

Il nous semble important de rappeler, ici, quelques généralités sur la voirie de la commune afin que chacun connaisse ses droits et ses devoirs et comprenne mieux les contraintes de notre collectivité en matière de voirie.

C'est en 2004, après six mois de travail de recensement et de mesurage puis de transcription sur le plan cadastral que le tableau de la voirie communale a été dressé et adopté par le Conseil Municipal après validation par les services préfectoraux et l'enquête publique qui s'était tenue du 15 janvier au 8 février 2004.

Ce travail avait été rendu nécessaire car, avec le temps, certaines voies avaient été déplacées ou désaffectées, voire supprimées.

1. Les différents types de voies publiques que l'on peut rencontrer sur la commune:

- Les **Routes Départementales** qui appartiennent au Conseil Général et relèvent de sa compétence pour l'entretien. Elles sont classées dans le domaine public départemental.
- Les **Voies Communales**, affectées à la circulation générale. Elles appartiennent au domaine public communal.
- Les **Chemins Ruraux**, appartiennent au domaine privé de la commune et sont affectés aussi à l'usage public avec une particularité à Sigoyer c'est la création de Chemins Ruraux Verts, ex-chemins d'exploitation acquis par la commune et réservés à la circulation piétonne ou aux engins motorisés nécessaires à l'exploitation agricole.
- Les **Chemins d'Exploitation privés**, réservés à la desserte des exploitations et dont l'entretien et l'utilisation relèvent de la compétence des propriétaires privés.

2 L'essentiel de la voirie de la commune comprend :

- **21 Voies Communales**, pour une longueur de 12,509 km, 6 places publiques pour une surface de 3562m².
- **45 Chemins Ruraux**, pour une longueur de 11,954 km et 35 **Chemins Ruraux Verts** pour une longueur de 38,645 km.

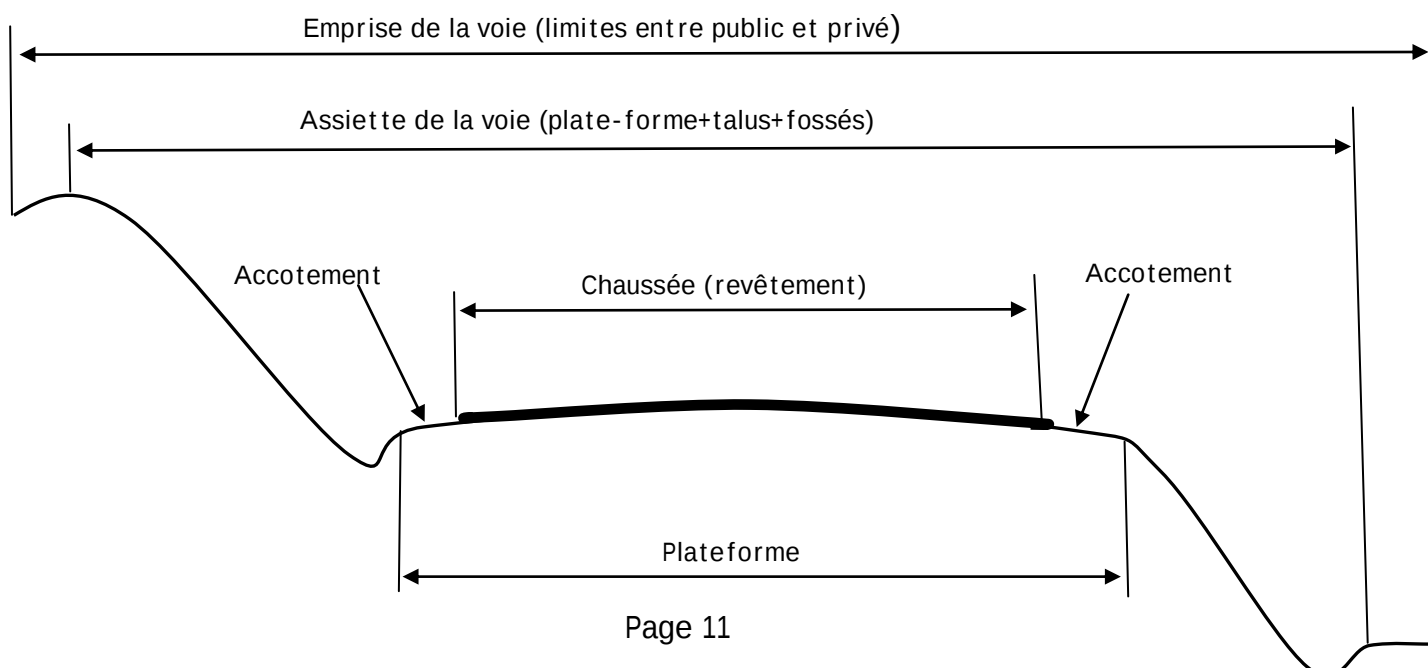
Ces voies sont toutes enregistrées dans le tableau de la voirie communale avec leurs caractéristiques, leurs longueurs, largeurs, emprises et limites. Elles sont toutes cadastrées, numérotées et dénommées.

3. Le domaine public routier :

D'après l'article L111-1 du Code de la Voirie Routière, le domaine public routier se définit comme « l'ensemble des biens affectés aux besoins de la circulation terrestre ». Le domaine public est donc constitué de **l'assiette de la voie et de ses dépendances**:

- Les talus en remblai ,
- Les talus en déblai dans la mesure où ils ont été compris dans les limites de la route au moment de sa construction,
- Les accotements et fossés, les buses,
- Les murs de soutènement,
- Les trottoirs et égouts,
- Les ponts et aires de service ainsi que la signalisation routière.

Il faut rappeler que ces biens sont inaliénables.



COMMUNIQUER ...

4. Les contraintes de voirie :

Il résulte de cette organisation de l'espace public un certain nombre de contraintes pour la collectivité et les riverains.

- **Pour la collectivité** : Elle a une obligation de protection et d'entretien de cet espace public, nettoyage des caniveaux, des buses, bouchage des trous, recharge du revêtement, etc...
- **Pour les riverains**: Ils doivent **respecter cet espace ne pas se l'approprier et ne pas exploiter les parties tels que talus** (interdiction de plantations par exemple, clôtures etc...).

D'autres contraintes s'imposent aussi aux riverains telles que le respect des distances des plantations à **plus de 2 mètres** des limites du domaine public, la taille des haies afin de ne pas gêner le déneigement et de ne pas favoriser le développement du verglas. Il est aussi interdit de déposer des déchets même verts, sur l'emprise de la voie. Il faut rappeler que l'emprise de la voie ne correspond pas du tout à la seule partie revêtue (voir le croquis page précédente). D'une façon générale toutes les voies de la commune ont une emprise **d'au moins 6 mètres** ce qui ne correspond pas souvent aux apparences!

Cette caractéristique s'impose en particulier pour faciliter l'accès des engins en cas de travaux sur la voie et surtout pour faciliter le déneigement et le passage des chasse-neige.

5. La délimitation du domaine public communal:

*La délimitation du domaine public communal s'opère par une procédure spécifique et unilatérale. Contrairement aux personnes privées qui délimitent leurs propriétés, soit par bornage amiable exécuté par un géomètre expert, soit en saisissant les tribunaux judiciaires par une action en bornage, **l'administration détermine seule, les limites de son domaine public** par rapport aux propriétés privées. En cas de litige, seul le tribunal administratif est compétent.*

En matière de voirie, la délimitation du domaine public s'opère par la procédure d'alignement. La collectivité détermine l'emprise des voies communales soit :

- Par le plan parcellaire annexé à la délibération du conseil municipal adoptant le plan de la voirie ou par le plan annexé lors de l'ouverture ou la modification de la voie,
- Par un plan d'alignement,
- Par le tracé des voies nouvelles dans le PLU qui vaut plan d'alignement.

Il faut aussi souligner que les Chemins Ruraux appartiennent au domaine privé communal et de ce fait relèvent des règles du droit privé ce qui ne les empêchent pas d'être aussi soumis à certaines règles du droit public. En matière de délimitation ils relèvent de la procédure de bornage comme pour un bien privé (art 646 du Code Civil).

Michel MEUNIER

Voirie et déneigement.

Le déneigement des routes départementales est de la compétence du Conseil Général.

La Commune déneige prioritairement les voies communales et les chemins ruraux qui desservent des habitations. Les abords de ces voies doivent être élagués, pour faciliter le passage, et aérés, pour faciliter la fonte. Le déneigement des parties privatives est un service rendu; il est réalisé gracieusement en fonction du circuit des chasse-neige mais ce n'est, en aucun cas, une obligation soumise à des impératifs d'horaires et de délais et la Commune se décharge des éventuels dégâts occasionnés au cours de ces opérations.

Merci d'organiser votre stationnement afin de pouvoir vous déplacer avec moins de difficultés et de ne pas gêner le travail des déneigeurs.

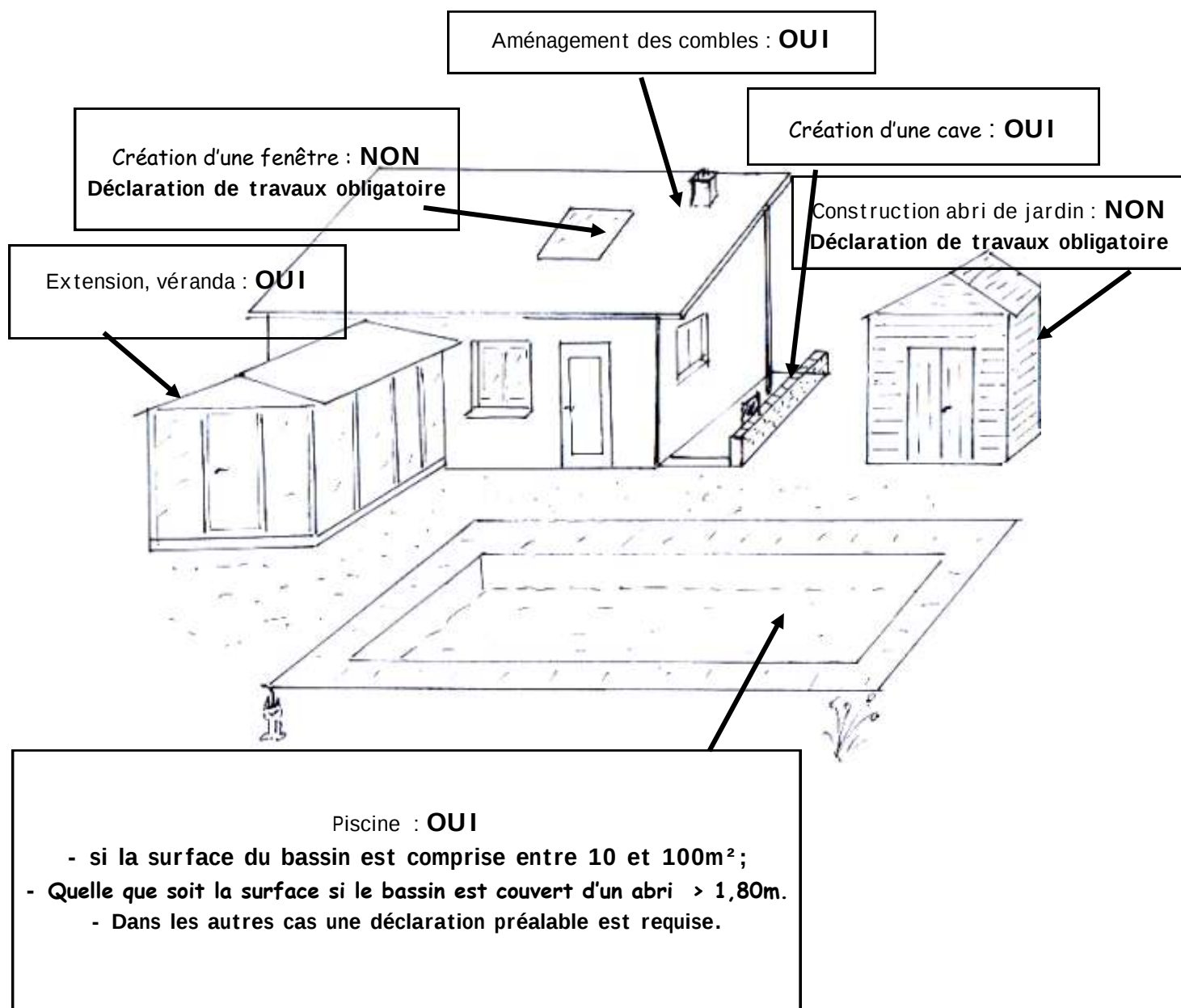
Sur le domaine public ou privé, les endroits inaccessibles ne peuvent pas être déneigés....

COMMUNIQUER ...

Les nouvelles règles du permis de construire.

Le permis de construire est obligatoire pour réaliser des travaux d'une certaine ampleur. Il est délivré par le Maire après contrôle par les services de l'urbanisme. L'administration vérifie si le projet de construction est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune. Ces règles sont définies par le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme), consultable en mairie. L'obtention du permis de construire ne pose aucune difficulté dès lors que la réglementation de l'urbanisme est respectée. Le délai d'instruction est de deux mois à compter de la date de dépôt de la demande. Tout défaut de réponse au terme des deux mois vaut avis favorable. Tout refus doit être justifié. Une ordonnance du 18 juillet 2013 accélère le règlement des litiges en matière d'urbanisme et protège le bénéficiaire d'un permis contre les recours abusifs. Pour les travaux de moindre importance (ouverture d'une fenêtre, **extension de moins de 20m²**, construction d'un abri de jardin de moins de 20m²...) une déclaration préalable suffit, dans tous les cas il est recommandé de se renseigner à la mairie pour connaître les démarches à effectuer.

QUELS SONT LES TRAVAUX QUI EXIGENT UN PERMIS DE CONSTRUIRE ?



CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

► La validité du permis de construire.

Le permis de construire a une validité limitée à DEUX ans. Après ce délai, une nouvelle demande est nécessaire. A noter que le permis est aussi invalidé si les travaux sont interrompus pendant plus d'une année. Cependant il est possible de prolonger la validité du permis pour une durée d'un an. La demande de prorogation doit être déposée deux mois avant l'expiration du délai de validité.

► Que risque - t'on à réaliser des travaux sans permis de construire?

Il s'agit d'un délit qui peut-être condamné par une amende pouvant atteindre 6000€ par mètre carré construit illégalement. La démolition, au frais du propriétaire, peut être aussi ordonnée. Par ailleurs en cas de mutation, vente, le fisc peut demander des explications sur la composition de la construction... et exercer un redressement fiscal.

► Qui peut contester la validité d'un permis?

Un tiers, le plus généralement un voisin peut demander l'annulation d'un permis au Tribunal Administratif. Une ordonnance du 18 juillet 2013 a durci les conditions à remplir pour déposer un recours afin de limiter les recours abusifs. Le contestataire doit prouver que les travaux envisagés sont de nature à apporter un préjudice à la jouissance de son bien. De plus les recours malveillants peuvent être sanctionnés par des dommages et intérêts.

► L'affichage obligatoire.

Une fois le permis de construire obtenu il faut procéder à l'affichage sur le terrain. Il s'agit d'installer un panneau rectangulaire aux dimensions supérieures à 80 cm, visible depuis la voie publique. Ce panneau doit indiquer l'identité du propriétaire, la date et le numéro du permis ainsi que la superficie du terrain et celle de plancher autorisée, la hauteur de la construction et l'adresse de la mairie où peut être consulté le dossier. Le propriétaire a intérêt à effectuer cet affichage le plus tôt possible afin de purger le délai d'un éventuel recours contentieux.

► La conformité des travaux.

Lorsque les travaux sont achevés vous devez adresser une « déclaration d'achèvement de travaux » à la mairie. L'administration dispose d'un délai de trois mois pour vérifier la conformité des travaux. Si aucune remarque n'a été formulée vous avez intérêt à demander une « attestation de conformité » à la mairie.

► La déclaration préalable de travaux.

Lorsque les travaux ne sont pas soumis à permis de construire (voir page précédente) ils doivent néanmoins faire l'objet d'une déclaration préalable déposée en mairie. Cela concerne en particulier les travaux de moindre importance, d'une surface de moins de 20m², les fenêtres de toit, les terrasses, les piscines de moins de 10m², les abris de jardin, etc...

Michel MEUNIER.

COMMUNIQUER ...

Elections municipales et communautaires 2014 – Modalités légales (Loi électorale du 17 mai 2013)

Date des scrutins: 23 et 30 mars 2014

Pour les communes de moins de 1000 habitants

- Scrutin majoritaire à deux tours
- Elections avec possibilité de panachage
- Aucune obligation de parité
- L'obligation de dépôt de candidature(s) individuelles ou groupées en préfecture ou en sous préfecture est instaurée par loi du 17.05.2013

Toutes les candidatures enregistrées figureront sur une affichette dans le bureau de vote afin d'éviter que l'électeur ne vote pour une personne non candidate. Si le vote sur une personne non candidate a quand même lieu, le bulletin de vote ne sera pas nul mais le suffrage sur la personne ne sera pas décompté.

Conseillers communautaires :

L'élection des conseillers communautaires a lieu en même temps que l'élection des conseillers municipaux. L'article L.273-3 du Code électoral dispose en effet que « les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci dans les conditions prévues à l'article L.227 ».

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, aucune liste intercommunale n'est nécessaire. Le bulletin ne doit comporter que la liste des candidats aux élections municipales. En effet, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. (Article L.273-11 du Code électoral)

Ordre du tableau : Ce classement des membres du conseil municipal dans l'ordre du tableau est prévu par l'article L.2121-1 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, après « le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux ». « Les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection, et entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste ». Les conseillers municipaux prennent rang « par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ; entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ; et, à égalité de voix, par priorité d'âge ».

Par exemple, si une commune de 600 habitants détient 3 sièges au conseil communautaire, ils seront occupés par le maire et les 2 adjoints élus en premier.

En pratique, les électeurs éliront en mars leurs conseillers municipaux et de facto désigneront leurs conseillers communautaires. Aucune inscription n'est à prévoir sur le bulletin, hormis la liste des candidats au siège de conseiller municipal.

Parité : aucune obligation.

COMMUNIQUER ...

À noter : des élections sénatoriales sont également prévues en septembre 2014 pour la moitié des sièges de sénateurs (suffrage universel indirect "grands électeurs")

Elections européennes :

Les européennes sont fixées au dimanche 25 mai 2014 en France, à l'exception de certains départements et collectivités d'outre-mer. Par une décision du 14 juin 2013, le Conseil de l'Union européenne avait en effet avancé les dates des élections dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne à la période du 22 au 25 mai 2014. Le ministre de l'intérieur a annoncé cette date lors du Conseil des ministres du mercredi 25 septembre 2013.

→ Les cartes électorales des nouveaux inscrits ne seront délivrées qu'après la clôture des listes électorales (dernier jour de février)

→ **Nouveau : Pièces d'identité à présenter au moment du vote : arrêté du 12 décembre 2013**

L'article 31 du décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 a élargi à tous les électeurs, y compris dans les communes de moins de 3 500 habitants, l'obligation de présenter au président du bureau de vote un titre d'identité. Cette modification a conduit à la révision de la liste de ces pièces d'identité afin de faciliter l'exercice, par les électeurs, de leur droit de vote, prévue à l'arrêté du 19 décembre 2007.

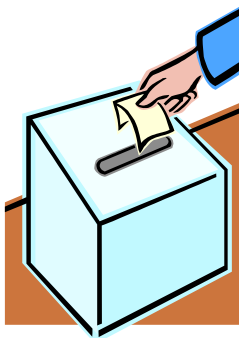
Ce dernier a été abrogé et remplacé par l'arrêté du 12 décembre 2013 pris en application des articles R. 5 et R. 60 du code électoral, publié au *Journal officiel* du 19 décembre 2013. Ont été ajoutées aux pièces permettant de justifier l'identité de l'électeur lors du vote la carte vitale avec photographie et la carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société Nationale des Chemins de Fer.

→ **Nouvelles modalités d'établissement des procurations**

Les demandes de vote par procuration peuvent désormais être remplies en ligne sur un formulaire accessible sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R12675.xhtml> ainsi que sur le site internet du ministère de l'intérieur, au lien suivant :

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>

(Décret n° 2013-1193 du 18 décembre 2013 *portant simplification de l'exercice du droit de vote par procuration*)



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

FOYER D'ANIMATIONS DE SIGOYER

Nous nous retrouvons régulièrement en cette période des fêtes de fin d'année et nous retraçons la 2^{ème} période de l'année 2013 ainsi que les animations programmées pour l'année à venir. Le foyer reste fidèle à ses activités auprès des Sigoyards. C'est ainsi que notre Assemblée Générale du Vendredi 13 Septembre, devant un nombreux public, a vu reconduire son Bureau et vous a proposé pour cette fin d'année la soirée **Beaujolois** le Samedi 23 Novembre. 64 personnes étaient présentes pour partager le **Beaujolois Nouveau** et profiter du **Buffet** préparé par les bénévoles de l'Association. En 2^{ème} partie de soirée, le groupe **D'Jouss** nous a emmenés fort tard dans la nuit sur des rythmes endiablés pour toutes les générations.

Nous espérons nous retrouver dans cette même ambiance pour le **Réveillon de la Saint-Sylvestre** avec, l'animation, l'Apéritif et un repas de fêtes entièrement assurés par les bénévoles du Foyer.

Au début de l'hiver seront reconduites les soirées **MOUNES** le Vendredi 31 Janvier le Vendredi 14 Février et le Vendredi 28 Février. Les équipes sont récompensées dès le 2^{ème} tour, et les vainqueurs se voient attribuer le traditionnel **Jambon des Hautes Alpes**.

Pour fêter l'arrivée du printemps nous vous proposons d'organiser un **Méchoui** le Dimanche 25 Mai. Venez nombreux nous retrouver dans une ambiance **campagnarde et conviviale**.

Le Samedi 28 Juin, **Fête de Sigoyer**, soirée dansante et feux d'artifice autour de nos préparations locales Merguez, Saucisses, Tourtons salés ou sucrés, et les Frites onctueuses préparées par les soins du Président.

Depuis le mois de Septembre le **Foyer d'Animations** peut se glorifier d'avoir réussi l'aventure cinématographique avec l'Association **Ciné-Vadrouille** qui a réussi son challenge : l'arrivée du numérique. La reprise s'est effectuée sur les chapeaux de roue. Grand succès pour l'inauguration du nouvel appareil, en septembre, le film **LA CAGE DOREE** a ravi un public important. En octobre le film **MARIUS** a connu un succès mitigé. Quant au film **LONE RANGER**, il n'a pas attiré la présence de nos jeunes et de nos juniors malgré la présence de **Johnny DEPP**. Néanmoins, le public adulte restreint ce soir de Novembre, a passé un bon moment de franche "rigolade". **Venez nous rejoindre plus nombreux**, cela nous soutient moralement car le travail est énorme pour assurer les **soirées cinéma**.

Le Foyer a offert le **goûter de Noël aux enfants du village**, et la **Municipalité** a invité les enfants de l'école à assister gratuitement à la projection du dessin animé : "**10, 11, 12, Pougne le Hérisson**" le **Vendredi 20 Décembre**.

Les dates des prochaines séances Vendredi 24 Janvier, avec le film **Guillaume et les Garçons à table**, film qui remporte un grand succès et 1^{er} actuellement au Box-Office. Ensuite Vendredi 21 Février et Vendredi 21 Mars, les films ne sont pas encore programmés.

Nous souhaitons à tous les habitants de Sigoyer un Joyeux Noël et de belles fêtes de Fin d'Année, BONNE ANNEE 2014.

Pour les membres du Foyer

Bernard Bouché



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Club des Aînés

Même si l'été n'a pas été très beau, tantôt les orages, tantôt la chaleur, le club n'est pas resté inactif : parties de boules pour les hommes et jeux de cartes pour les dames.

Le **Jeudi 8 août** le club a dégusté les gâteaux préparés par Nicole et la bonne clairette offerte par le Président à l'occasion de la naissance de la petite *Léanne* ; 32 personnes étaient présentes



Le **Jeudi 26 septembre** 36 personnes sont allées visiter la vallée sauvage de St Gêniez puis visite de la ville de Sisteron en petit train, qui nous a conduits au restaurant "la Villa d'Este" où un copieux repas nous a été servi, ensuite avec un peu de retard nous avons repris la route de Veynes pour la visite du musée des cheminots.

Le **dimanche 13 octobre** une quarantaine de personnes s'est rassemblée à l'hôtel Muret pour fêter les 90 ans de Marcel Rambaud (La Freissinouse) et de Marie Louise Nal ainsi que les 80 ans d'Arlette Chauvet. Au menu : l'assiette sigoyarde, le civet de chevreuil et une magnifique pièce montée en dessert, le tout arrosé d'une bonne clairette.

Le **mercredi 6 novembre**, le club de Sigoyer a accompagné les amis de la Freissinouse pour le traditionnel repas de la chèvre au restaurant "le chamois" d'Ancelle, 25 personnes étaient présentes, ensuite nous avons visité le musée de Gap avant de rentrer à Sigoyer.

Le **Jeudi 28 novembre**, organisation d'un concours de belote gratuit, par addition de points, puis partage du goûter, forêt noire et clairette pour le régal de tous.

Le vainqueur, Gabriel, s'est vu attribué une bouteille de mousseux et un livre, les suivants (2eme 3eme et 4eme) ont été dotés de livres.

Le **dimanche 15 décembre**, une cinquantaine de personnes s'était donné rendez vous à l'hôtel Muret pour le traditionnel repas de Noël : dinde aux marrons et bûche, enfin la saison s'est terminée le jeudi 19 décembre par un dernier goûter ludique...



Prochaine assemblée générale le 30 janvier 2014 avec distribution des cartes d'adhérents



Très Bonnes fêtes et à l'an prochain



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer

Pendant l'été 2013 - le 19 août - la croix de Céas a repris sa place au lieu-dit la Pousterle sur la montagne de Céüzette. La croix regarde le village de Sigoyer et rappelle la vie des familles qui ont dû émigrer de Céas ainsi que les maquisards Sigoyards qui descendaient par ce sentier les armes et les munitions parachutées.

Merci à tous ceux qui nous ont confié des photographies ou des histoires rappelant ces temps troublés.

Comme nous sommes dans la célébration du Centenaire de la guerre 14-18 et que celle-ci ne doit pas être oubliée, il serait intéressant de mettre sur pied, avec l'association des Anciens Combattants, une petite exposition sur ce thème. L'A.S.P.S. est donc à la recherche de photographies, de lettres, de documents retraçant cet événement meurtrier... Merci d'avance à tous ceux qui nous prêteront des documents.

L'exposition sur « Sigoyer d'hier à aujourd'hui » à la salle des deux Céüze a permis d'écouter les visiteurs se souvenant de leur jeunesse : les vaches menées au pré, les moutons à la pierre Jaluc, les photos d'enfants des écoles et surtout cette entraide au niveau des habitants. N'ont-ils pas inventé de creuser eux-mêmes la tranchée pour faire passer les égouts de l'école et ainsi permettre aux enfants de faire une « rentrée » dans une école neuve ? (Voir photos ci-dessous).

L'A.S.P.S. s'est demandée pourquoi et comment des familles « étrangères » viennent s'installer à Sigoyer et y font souche. Si vous êtes dans ce cas, l'association veut bien écouter votre parcours de vie et pourquoi ne pas réunir tous ces « nouveaux » pour qu'ensemble nous connaissions mieux notre commune ?

L'A.S.P.S. tiendra son assemblée générale le dimanche 26 janvier 2013 à 14 h dans la salle des deux Céüze. Le gâteau des rois clôturera la séance. Toutes les personnes intéressées par nos activités sont cordialement invitées.

L'A.S.P.S. souhaite à tous les habitants de joyeuses fêtes de fin d'année. Que chacune et chacun trouve convivialité, sérénité et bien être dans son cadre de vie.



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Notre Chorale

Pour certains, l'uniformité des jours, l'étalement sans fin des mêmes tâches, l'ennui de ces 24 heures

Qui n'en finissent plus..... Tout cet amalgame forme un nœud d'amertume, un sac d'aigreur, une longueur infinie.....

ET BIEN POUR NOUS NON

Cette année a été celle des mélanges de styles, de genres, et d'attitudes. On a fait ce qu'on a pu.... On a boité..... on a tiré la patte et la langue..... On s'est agrippé à nos partitions comme à des Bouées de sauvetage.....mais aussi on a éclaté de joie et de plaisir. Alors qu'est-ce qu'on Regrette ? RIEN

4 Chefs - 4 méthodes- Il y a eu la fougue et l'ivresse d'une certaine Marianne - la meilleure Education musicale, et la pédagogie d'un certain Stef - la fantaisie et les éclats de rire d'un Certain Luc - et maintenant le swing et le rythme de Claire qui nous mèneront peut être loin. Tout ces ingrédients bien secoués, bien brassés, ça donne 20 âmes de choristes, peut être 22 Qui ont envie de rester, de se tenir par la main et de CHANTER, d'affronter les difficultés et les Coups du sort.

L'année qui vient sera ce qu'elle voudra, mais celle qui s'en va c'est l'année de l'ancrage, de la Constance et de la ténacité

A tous ceux qui vivent et respirent à SIGOYER, très très très bonne année
Foin de la morosité et de l'amertume - vivons la vie simplement, pleinement

Encore superbe année à tous.



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



SIGOYER SPORT AVENTURE

Le vendredi 15 Novembre 2013 dernier, a eu lieu l'Assemblée Générale de l'association SIGOYER SPORT AVENTURE à la salle des Deux Céüze.

Nous étions une trentaine de personnes pour établir un bilan sur cette saison 2013 qui s'achève, également pour mettre en place les objectifs 2014.

Plusieurs projections vidéo ont eu lieu afin d'animer l'assemblée. Vous pouvez voir ces vidéos sur le blog de l'association :

Sigoyersportaventure.blogspot.com

Le bilan financier est positif puisque il nous reste de quoi payer l'assurance pour la nouvelle saison 2014 qui arrive.

Suite au Trail de Céüze qui a eu lieu le 8 septembre dernier, la totalité des bénévoles présents le jour de la course sont automatiquement membres de l'association, et ceci sans payer la cotisation obligatoire (10 euros par adulte et 5 euros par mineur).

Le vote du nouveau Bureau a eu lieu, la composition est donc la suivante :

Président - Eric BAYARD ; Secrétaire - Sarah BREARLEY ; Trésorier - Jean-Marc CROIZAT

Bilan 2013 des activités : Alpinisme hivernal sur Céüzette, Cascade de glace dans le Champsaur, Grand Bivouac hivernal sur Céüzette, Randonnée alpine sur le Glacier Blanc et Organisation du Trail de Céüze.

Voici les objectifs pour la saison 2014 :

Samedi 18 janvier : initiation découverte du Ski de randonnée sur le massif de Céüze

Samedi 15 février : initiation au ski de fond (skating) au col Bayard

Week-end du 22/23 mars : Grand Bivouac hivernal (animations sur place ; ARVA, igloo, feu de camp)

Dimanche 13 avril : pique nique slack line aux blocs de Céüze

Week-end du 10/11 mai : Bivouac musical (chacun amène un instrument pour animer la soirée)

Dimanche 15 juin : expérience tri athlétique à la base du riu (plan d'eau)

Dimanche 7 septembre : organisation du Trail de Céüze

Le but de toutes ces animations est de faire découvrir des activités à caractère de sport aventure sans rentrer dans un extrême, et de rendre ainsi accessibles ces activités qui paraissent toujours impossibles.

D'autres idées sont en cours de réflexion : randonnée en kayak sur le lac de Serre-Ponçon (avec bivouac), rafting, escalade, via ferrata, spéléologie.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

PLANETE MÔMES

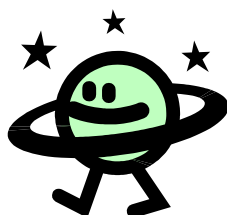
L'association Planète Mômes a passé une très belle année 2013, le changement de bureau s'est effectué le 1^{er} octobre 2013.

Il est composé de Virginie PIAUD en qualité de présidente de Peggy DUSCHA en qualité de secrétaire et de Nadia SEGHIRI en qualité de trésorière.

Les actions menées au cours de cette année ont permis de faire don à l'école de Sigoyer d'une partie de ses bénéfices, cette somme a permis aux élèves d'effectuer un certain nombre de sorties et d'activités.

Pour l'année 2014, l'association mettra en place un marché de producteurs locaux au printemps. Elle renouvellera le repas traiteur qui a été une très bonne initiative l'année dernière ainsi que la kermesse de fin d'année.

L'association Planète Mômes vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2014.



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

ASSOCIATION NEIGE ET MONTAGNE DES 2 CEÜZE

L'association Neige et Montagne tourne le dos à la saison estivale.

Un bilan réjouissant, des moments partagés, des échanges : la nuit des étoiles, les sorties VTT, le concours de boules du 15 août. Merci à tous ceux qui ont fait que ces manifestations aient pu avoir lieu, merci pour l'intérêt de la commune à la vie associative.

L'hiver pointe le bout du nez. Pour l'accueillir, une permanence sera tenue à la Maison de la Station, aux Guérins les mercredis, week-ends, vacances scolaires de Noël et février de la zone B (Aix-Marseille), si la neige est présente.

Les tarifs 2013-14 restent presque inchangés (voir tableau ci-après).

Pour les familles intéressées, 6 ½ journées de bénévolat (permanence) permettent de bénéficier du prêt gratuit de 2 panoplies pour la saison.

Projets :

- Sortie raquettes sous la pleine lune.
- Descente aux flambeaux.
- Soirée dansante (février).

Tout cela joyeusement arrosé de boissons chaudes.

Des questions, des remarques, si vous les croisez, ils sont au bureau :

COMBE Daniel 06 08 41 60 02

BORDIGA Guy

ETIENNE-RENAUDIN Cécile

NOEBES Claude 06 86 18 01 46

PIRONTI Francis

TOURRES Guy 06 757 753 10

**L'ASSOCIATION NEIGE ET MONTAGNE DES 2 CEÜZE VOUS SOUHAITE UNE
BONNE SAISON HIVERNALE**

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

ASSOCIATION NEIGE ET MONTAGNE DES 2 CEÜZE

SAISON 2013-2014

TARIF ENFANTS

	JOURNEE	WEEK-END	SEMAINE	SAISON (caution 150 euros)
PISTE				
PANOPLIE	8 €	15 €	30 €	60 €
SKIS	5 €	10 €	20 €	35 €
CHAUSSURES	4 €	8 €	18 €	35 €

FOND NORDIQUE				
PANOPLIE	5 €	9€	25 €	45 €
SKIS	4 €	5 €	10 €	30 €
CHAUSSURES	4 €	5 €	10 €	30 €

SURF				
PANOPLIE	8 €	15 €	30 €	60 €
SKIS	5 €	10 €	20 €	35 €
CHAUSSURES	5 €	10 €	20 €	35 €

RAQUETTES	4 €	6 €	20 €	45 €
------------------	-----	-----	------	------

LUGES	3 €	5 €	10 €	30 €
--------------	-----	-----	------	------

ADHESION OBLIGATOIRE : 1 Euro/jour et/personne (et non par famille) ou 10 euros d'adhésion annuelle / famille

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

ASSOCIATION NEIGE ET MONTAGNE DES 2 CEÜZE

SAISON 2013-2014

TARIF ADULTES

	JOURNEE	WEEK-END	SEMAINE	SAISON (caution 150 euros)
PISTE				
PANOPLIE	12 €	20€	40 €	70 €
SKIS	7 €	15 €	30 €	50 €
CHAUSSURES	6 €	10 €	20 €	50 €

FOND NORDIQUE				
PANOPLIE	8 €	15€	30 €	60 €
SKIS	6 €	10 €	20 €	40 €
CHAUSSURES	6 €	10 €	15 €	40 €

SURF				
PANOPLIE	8 €	20 €	45 €	70 €
SKIS	5 €	15 €	30 €	50 €
CHAUSSURES	5 €	15 €	30 €	50 €

RAQUETTES	5 €	10 €	25 €	60 €
------------------	-----	------	------	------

ADHESION OBLIGATOIRE : 1 Euro/jour et/personne (et non par famille) ou 10 euros d'adhésion annuelle / famille

LE COIN DE L'ECOLE...

Maternelle

Pommes et autres fruits

Nous avons **goûté** les pommes:

- une rainette, verte
- une royal gala , jaune et rouge
- une golden jaune

La rainette était plus **acide** et les autres plus **sucrées**.

Nous avons goûté d'autres fruits:

la banane, la poire, le kaki, le raisin, le coing, le kiwi, le nashi ..



Nous avons goûté et dessiné des **agrumes**: ils ont une peau épaisse, rapeuse leur intérieur est blanc. Le fruit se partage en **quartiers**.

- Le pamplemousse est jaune/rosé , gros il est amer.
- La clémentine est orange, petite elle est douce et sucrée
- le citron est jaune, il pique il est acide
- l'orange est orange elle est douce et sucrée



Nous avons joué à reconnaître les fruits les yeux fermés, en touchant, en goûtant...



Nous avons préparé et mangé une salade de fruits, hum c'était délicieux!!

Nous avons récupéré les pépins des fruits et nous les avons plantés.



Comme dit la chanson,

« Il en sortira j'espère de jolis petits pommiers »ou autres surprises...

LE COIN DE L'ECOLE...

CP

La randonnée à Molines en Champsaur

Nous sommes allés à Molines en Champsaur faire une randonnée-challenge le jeudi 3 octobre.

Il y avait deux randonnées : une dans la forêt, l'autre par la rivière.

Pour chacun de ces deux chemins, on avait un plan à suivre. On devait aller de balise en balise. A chaque balise il y avait une personne qui nous parlait et nous posait des questions sur les arbres (leurs feuilles, leurs fruits...), sur les marmottes, la signalisation des sentiers, la montagne, les ruches...

On a même fabriqué un cairn, c'est un petit tas de pierres pour montrer le chemin.

On a bien marché !

On a fait aussi plein d'ateliers : le fil d'Ariane, les aliments, les jeux du Ludambule, les oiseaux, les déchets, l'histoire sur l'eau...

Les élèves de CP

Un jour, j'ai découpé des bougies.

Tifen

Un jour, j'ai cassé un pot de confiture.

Max

Un jour, j'ai découpé des rideaux et j'ai dessiné sur ma peau.

Emie

Un jour, j'ai cassé une voiture.

Chloé

Un jour, j'ai découpé un tapis.

Charlotte

Un jour, j'ai lancé la tarte aux pommes sur ma figure.

Tristan

Un jour, j'ai découpé le tapis de maman.

Aélia

LE COIN DE L'ECOLE...

CE1

Le tri des déchets

On devait ramasser des déchets par terre et les poser dans la bonne poubelle:

- la poubelle jaune pour le plastique
- la poubelle bleue pour le papier
- la poubelle verte pour le verre
- la poubelle noire pour les autres déchets

Mariluz

Les jeux du Ludambule

On a fait plein de jeux. J'ai bien aimé celui où on devait amener les moutons, la bergère et son chien dans la bergerie avant que le pont ne s'effondre.

Soélie

Lecture de cartes

Un monsieur a découpé des tranches horizontales d'une pomme de terre pour faire un puzzle. Puis on a reconstruit la patate sur une feuille en traçant au crayon gris le contour de chaque tranche.

Manon

Les squelettes de crânes d'animaux

Il fallait remettre les noms des animaux écrits sur des étiquettes sur les bons crânes.
Après on devait dire les noms trouvés à haute voix.

Lola

Les oiseaux

Il y avait des images d'oiseaux accrochées à des arbres. Avec des jumelles on devait les retrouver.
Il y avait aussi des affiches avec des becs et il fallait retrouver le bec de chaque oiseau. On a fait pareil pour les pattes et les nids.

Nina

Atelier sport

On a marché, en équilibre, sur un fil accroché entre deux arbres.
On a aussi joué à un jeu de boules : il fallait lancer deux boules dans une cible posée au sol et gagner le plus de points.

Giovanoé

Le fil d'Ariane

On a mis un bandeau sur les yeux puis on s'est déplacé sur un parcours en suivant une corde que l'on tenait avec les mains. Nous sommes passés derrière des arbres, sous la corde.... sans regarder.

Elouan

LE COIN DE L'ECOLE...

CP, CE1

La visite de la boulangerie

Jeudi 17 octobre, nous sommes allés visiter la boulangerie de Sigoyer.



Le boulanger et la boulangère nous ont expliqué et montré comment ils faisaient le pain. Le boulanger mélange de la farine, de l'eau, de la levure, du levain et du sel dans le pétrin. Puis la pâte passe dans différentes machines :

- la diviseuse-peseuse pour partager la pâte en petits morceaux en fonction de son poids.
- la machine avec des hamacs pour que la pâte se repose.
- la machine pour donner aux pains leur forme (boule, fendu, baguette...)
- les grands placards où le pain reste plusieurs heures.
- le four pour faire cuire le pain.

Nous avons fait aussi du pain. Le boulanger avait préparé la pâte et nous avons fait des petites boules ou des petits pains allongés.

Le lendemain nous sommes venus chercher à la boulangerie nos pains que le boulanger avait cuits pendant la nuit.

Les élèves de CP et de CE1



LE COIN DE L'ÉCOLE...

CP, CE1

Les droits internationaux des enfants

J'ai le droit à la santé. J'ai le droit de manger, de boire, de dormir et d'être soigné. (Giovanoé)

J'ai le droit à l'éducation. Les enfants ont le droit d'aller à l'école surtout les filles. (Soélie)

Je peux avoir un nom et un prénom, avoir une famille et appartenir à un pays. (Manon)

Les enfants ont le droit d'être protégés par un adulte ou par un parent quand il y a de la violence. (Elouan)

J'ai le droit d'être protégé contre le travail parce qu'il y a des enfants qui travaillent dans des mines. Les enfants ont le droit d'être protégés contre la guerre. (Lola)

J'ai le droit de jouer, de m'amuser. (Nina)

LE COIN DE L'ECOLE...

Cycle 3

Le droit des enfants

ENFANTS EN DANGER

Si les enfants n'étaient plus dans
la rue
Ils ne seraient plus battus
Si les enfants ne travaillaient plus
Ils seraient heureux

Il faut savoir que nous avons
beaucoup de chance.

*Si les enfants arrêtaient de travailler
Ils pourraient s'amuser
Si les enfants étaient logés
Ils seraient soignés
Si les enfants n'étaient pas dans la rue
Ils ne seraient pas battus
Les enfants ont des droits et sans ça, les enfants ne sont rien
Il faut donc les respecter !*

Jean Tourrés

Gwénaél

Les enfants de tous les pays

Si les enfants

*Si les enfants pouvaient manger
Ils auraient un foyer
Si les enfants avaient du blé
Ils auraient des jouets
Si les enfants ne travaillaient pas
Ils joueraient avec leurs papas
Si les enfants étaient amoureux
Ils seraient heureux*

**Tous les enfants sont égaux
Ils pourraient jouer ensemble
Il ne faut plus qu'ils tremblent.**

Julie vient du Chili
Lisa est née au Pays-Bas
Louisse habite la Suisse
Stéphanie chante en Océanie
Lucas se promène au Sahara
Et alors?

Lillyane habite la Louisiane
Christina est née au Canada
Gilbert se promène au Niger
Jean Marc habite le Danemark
Et alors?

Franck

C'est le droit des enfants:

C'est le droit des enfants
D'aller à l'école et d'être libre.

C'est le droit des enfants
De jouer et de chanter.

C'est le droit des enfants
De créer et d'imaginer.

Maxime

Tous les enfants ont les mêmes droits,
Que ce soit dans la Loire ou autre part,
Tous les enfants seront heureux et amoureux!

Justine



LE COIN DE L'ECOLE...

Cycle 3

Faire des dons

Il faut faire des dons aux
enfants et moi j'en ferai!
Il faut qu'ils sachent vivre
dans la nature pour se débrouiller
et faire des cabanes et récupérer
des objets recyclés
pour se débrouiller et
arrêter de travailler !
C'est bien mieux comme ça.
Ils peuvent me demander,
je les aiderai
je les adopterai
et je ferai
une famille heureuse!



Kieran Milker

SOS

*Si les enfants avaient un foyer
Ils seraient où rentrer le soir pour manger*

*Si les enfants ne portaient plus sur leurs dos
Un énorme fardeau
Ils n'auraient plus mal au dos*

*Si les enfants avaient à manger
Ils seraient en meilleure santé*

*Si les enfants avaient au moins un manteau
Ils seraient bien au chaud*

*Et si nous arrêtons
De dire « si »
Et que nous passions à l'action ?*

***Ceci est un SOS
Des enfants en détresse***

Colline

Un jour tous les enfants seront en paix

Si les enfants étaient bien nourris
Ils n'auraient plus de souci.

Si les enfants étaient protégés
Ils ne seraient pas mal traités

Si les enfants avaient un logement
Ils ne vivraient pas si misérablement

Si les enfants pouvaient jouer
Ils seraient occupés à s'amuser

Si les enfants n'étaient pas battus
Ils ne seraient plus perdus

Si les enfants étaient soignés
Ils seraient en bonne santé.

Si les enfants ne faisaient pas la guerre
Ils ne vivraient plus jamais la misère.

Un jour tous les enfants
Pourront s'envoler en paix.

Apolline

Mon pays et moi

Sara habite au Sahara
Salie se promène au Mali
Cécile est née au Brésil
Julie aime le Chili
Sophie habite en Éthiopie
Lucie se promène en Russie
Florian est né au Kazakhstan
Louis aime la Mongolie
Marc habite au Danemark
Maya est née au Pays-Bas
Yan aime la Guyane.

On est tous différents mais tous égaux!

Loula

LE COIN DE L'ECOLE...

Cycle 3

Pour ma famille

Papier argenté
Papier doré.

Un lapin sous le sapin
Tient à la main
Ma chaussette.

Et dans ma chaussette il y a :
Une télé pour pépé
Il y a aussi un cœur
Qui montre l'heure
Pour ma sœur.
Un lapin blanc
Pour maman.
Une petite oie
Pour moi.
Une vache playmobil
A traire pour mon frère.
Et aussi un rat
Pour mon papa.
Il y a une souris
Pour ma mamie.

Emilie

PIERRE NOÏ

Pour pépé un gros tas de fumier

Pour mémé un béret

Pour Anne Claire du camembert

Pour toto des cadeaux

Pour Harry Potter un tracteur

Et pour moi des doigts!

Camille



Noël

Des couleurs pour ma grande sœur
Des colorants pour maman
Un calendrier pour pépé
Un duvet pour mémé
Un repas pour papa
Une Barbie pour mamie
Une peluche panthère pour mon frère
Et pour moi une noix!

Ambre Milker

Dans la hotte du Père Noël

Il y a le tracteur pour Peeter
Il y a les poissons pour Manon
Il y a les Barbies pour mamie
Il y a des pies pour papi
Il y a pour ma maman des gants
Et pour moi des noix.

Eulalie

Noël

Dans la hotte du Père Noël

Il y a un béret
Pour pépé

Du camembert
Pour Anne Claire

Une poupée
Pour René

Du saucisson
Pour Napoléon

Et pour moi
Un toit.

Jérémi Sibellas



LE COIN DE L'ECOLE...

Cycle 3

Un tas de jouets pour ma famille

Dans la hotte du Père Noël

Il y a des jouets

Pour René

Il y a un tas de duvet

Pour pépé

Il y a des gants

Pour Jean

Il y a minie

Pour mamie

Il y a oui oui

Pour papi

Il y a une poupée

Pour mémé

Il y a un feutre véleda

Pour papa

Il y a des collants

Pour maman

et pour moi

un chamois

Loïc Amourig



Afin de commencer la correspondance avec les élèves de cycle 3 de Lardier, chaque élève de la classe a envoyé son portrait. Voici celui de Kiéran.

Bonjour cher correspondant. Je m'appelle Kiéran Milker, j'ai 11 ans, mon rêve serait d'être chocolatier. Je suis très curieux et très sympathique. Je suis daltonien: c'est à dire que je ne vois pas bien les couleurs. Je fais du recyclage : je récupère des choses utiles. Ma passion est la corde à sauter, j'adore, je vais super vite! Je suis farceur et j'adore le chocolat, la guimauve et les haribos. Et d'ailleurs comme je serai chocolatier je vais créer un bonbon goût neige/guimauve. Enfin bref, j'espère que tu es gentil(le). Allez; au revoir et à bientôt j'espère te voir bientôt.

Kieran Milker

VOUS AVEZ LA PAROLE...



(*) : Bien entendu ce livre vous sera présenté au cours d'une réunion qui reste à organiser entre l'Auteur, l'A.S.P.S et la Commune.

La photo de couverture de ce 37^{ème} bulletin municipal est délibérément la même que celle du livre de Michel ROBERT intitulé "Sigoyer-sur-Tallard, la riche histoire d'un petit village des Hautes-Alpes"(*).

Le lien est ainsi fait entre la modeste chronique d'un semestre de vie sur notre Commune et la grande Histoire du village.

Michel ROBERT a donc, enfin, et pour notre plus grand plaisir, rassemblé les fruits de ses longues recherches dans ses archives familiales et aussi dans les archives départementales et même nationales.

Derrière la grande rigueur d'historien, nécessaire pour la crédibilité des événements qui nous sont racontés l'humour est toujours présent et montre que certains fondamentaux de la vie collective n'ont guère changé. On peut, ainsi, sourire (ou pas !) du contenu du règlement de police adopté par le conseil municipal le 27 décembre 1822 qui prescrit dans son article 25 : « Défenses sont faites de jeter dans les rues des ordures ni aucun fumier, herbe ou autres choses qui peuvent infecter l'air non plus que des verres cassés et autres objets qui pourraient blesser les hommes et les animaux ».

Ce n'est qu'un exemple. Je vous laisse le soin d'apprécier les autres articles de ce règlement, les noms de famille (le votre ou celui de votre voisin) et la narration passionnante de bien des événements qui ont émaillé la vie de Sigoyer depuis 1344, quelques années avant son rattachement au royaume de France.

Très bonne lecture.

Maurice Ricard

La note de l'éditeur (édition des Hautes-Alpes).

Quels changements ont marqué la vie du mandement de notre Sigoyer-du-Dô ou Sigoyer-sur-Tallard après le 30 mars 1349, jour où le Roi de France Philippe VI de Valois rachète au Comte Humbert d'Albon II la province du Dauphiné par le Traité de Romans, après d'âpres négociations ?

La cérémonie officielle suivra, le 16 juillet 1349, à Lyon, mais ici, rien, en apparence, n'a bougé.

La transaction établie quelques années plus tôt, le 16 mars 1344, entre les Seigneurs de Sigoyer et les Prieurs de Saint-Laurent, à propos du paiement de la dîme, n'est pas modifiée. Cependant, quelques années plus tard, les désaccords commencent entre ces deux parties, entraînant une chaîne de procès et d'arrêts qui dureront plusieurs siècles, impliquant le baillage de Gap, le Parlement de Grenoble, le Parlement de Paris, et même le Grand Conseil du Roi !

Les malheurs n'ont pas épargné notre village : guerres de religion, épidémies, débordements des torrents, années de mauvaises récoltes, venant s'ajouter à cette « guéguerre » somme toute pacifique dont ont souffert nos aïeux. Mais Pouchkine n'a-t-il pas dit : « Les coups de marteau brisent le verre et trempent l'acier » ?

Grâce aux ouvrages qu'un historien local, François-Napoléon Nicollet, a consacrés à son village, aux Archives Départementales, et à l'entretien de la mémoire familiale, l'auteur a pu décrire les moments, les actions, les personnages illustrant les liens entre l'Histoire de la France et l'histoire de Sigoyer.

Etat - Civil 2013 (2ème semestre)



Naissances

CLEMENT Mathis, le 10 juillet 2013, les Auriols

LOSTE Soan, le 06 août 2013, les Murets

DAL MOLIN Vadim, le 27 septembre 2013, les Vincents

PARIS Lenny le 06 novembre 2013, les Vincents

Mariages

Néant

Décès

CIMAMONTI Adeline, le 10 novembre 2013, La Tronche (38)

GALOPIN épouse BRARD Georgette, le 23 décembre 2013, les Coqs sud



Suivants actes et avis enregistrés en mairie entre le 05 juillet et le 24 décembre 2013

PAGE PRATIQUE...

Mairie :

Secrétariat 04 92 57 83 31
Télécopie 04 92 57 96 09
Messagerie électronique : mairie.sigoyer@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie.sigoyer.com

*Ouverture au public : lundi, vendredi 13h30-18h30
mercredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00*

Municipalité :

Maire : Maurice RICARD 04 92 57 92 14
Adjoints : Michel MEUNIER 04 92 57 93 51
Jacques MICHALINOFF 04 92 57 86 56
André GARCIN 04 92 57 83 13

Bâtiments communaux :

- Salle des deux Céüze : Jean-Marc CORNIL, responsable, 04 92 57 87 47
- École : 04 92 57 91 12
- Ouverture Bibliothèque : période scolaire mardi 16h30-18h30, vendredi 16h30-19h30
vacances scolaires Toussaint, Noël et Février, vendredi 17h-18h
vacances scolaires Pâques et été, vendredi 18h-19h.

La Poste :

04 92 57 83 00

*Ouverture au public : tous les matins 9h-12h
sauf le mercredi (bureau fermé)*

Communauté de Communes TALLARD-BARCILLONNETTE (CCTB)

Président : Rémi COSTORIER

- Bureaux : 04 92 54 16 66

- Déchetterie : 04 92 54 27 29

*Horaires d'ouverture : lundi mercredi samedi 8-12h et 14-18h
Mardi jeudi vendredi 14-18h*

- Office de Tourisme : 04 92 54 04 29
www.tourisme-tallard-barci.com

Département :

Conseiller général : Jean-Michel ARNAUD (mairie de Tallard) 04 92 54 10 14
Jmarnaud.cg@wanadoo.fr

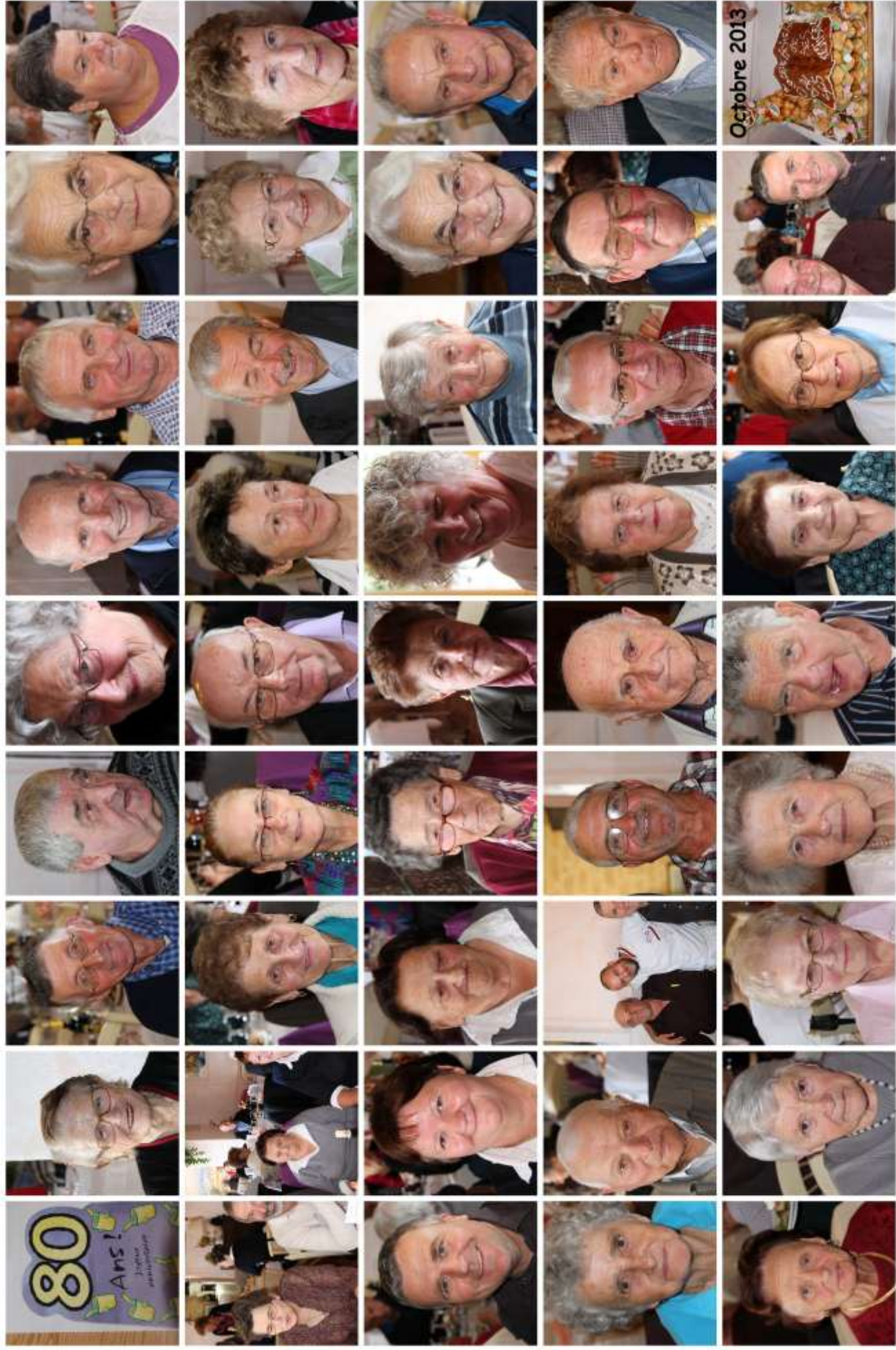
Hôtel du Département BP 159 Place Saint Arnoux 05008 GAP CEDEX

Assistante Sociale : 04 92 53 20 40

Maison des solidarités 3 rue E. Cézanne 05000 GAP

Secours :

Pompiers : 18
Gendarmerie : 17 ou 04 92 54 20 05
SAMU : 15



Meilleurs Vœux pour 2014